

Service émetteur : Direction Générale

Affaire suivie par : Christophe LUGNOT
Date : 30 octobre 2020

Monsieur le Directeur Général de
l'ARS Centre-Val de Loire

A Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher

AVIS sur les projets d'arrêtés portant obligation de porter un masque aux abords des commerces et des écoles de Nouan-le-Fuzelier et Chailles, aux abords des écoles de Le Controis-en-Sologne, Selles-Saint-Denis, Romorantin-Lanthenay, dans le centre-ville, les zones commerciales, les abords des établissements scolaires, les pôles d'échanges scolaires de Blois, les abords des écoles, du centre de loisirs, les arrêts de bus scolaires de Gièvres, les abords des écoles et de la garderie de Fresnes, les abords des écoles de Mer

Vu les indicateurs épidémiologiques publiés par Santé Publique France qui confirment une circulation active et de plus en plus intense du virus dans le département de Loir-et-Cher (pour la semaine du mardi 20 au lundi 26 octobre 2020) :

- taux d'incidence de 246,20 / 100 000 habitants dans le département de Loir-et-Cher, et en forte hausse depuis début octobre (66,50 en semaine 41 et 121,70 en semaine 42).
- Taux de positivité de 16,50 % dans le département de Loir-et-Cher, en forte hausse depuis début octobre (6,50 % en semaine 41 et 9,70 % en semaine 42).

vu les 9 clusters en cours d'investigation dans le département de Loir-et-Cher sur plusieurs communes (à Blois, Contres, Fresnes, Lamotte-Beuvron, Mer, Vendôme), signant la circulation active du virus sur l'ensemble du territoire, 1 de ces clusters étant identifié par Santé Publique France comme à criticité élevée ;

vu les analyses épidémiologiques qui mettent en évidence que les rassemblements qui impliquent des contacts rapprochés et fréquents entre les personnes induisent des risques de propagation du virus entre les personnes en l'absence de respect strict des mesures de protection dont le port du masque ;

L'agence régionale de santé émet un avis très favorable aux projets d'arrêtés portant obligation de porter un masque aux abords des commerces et des écoles de Nouan-le-Fuzelier et Chailles, aux abords des écoles de Le Controis-en-Sologne, Selles-Saint-Denis, Romorantin-Lanthenay, dans le centre-ville, les zones commerciales, les abords des établissements scolaires, les pôles d'échanges scolaires de Blois, les abords des écoles, du centre de loisirs, les arrêts de bus scolaires de Gièvres, les abords des écoles et de la garderie de Fresnes, les abords des écoles de Mer.

Le Directeur Général de l'ARS
Centre-Val de Loire


Laurent HABERT